



Déclarations et Discours

N° 83/11

LA SITUATION EN NAMIBIE

Discours de M. Gérard Pelletier, représentant permanent et ambassadeur de la mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, prononcé devant le Conseil de sécurité à New York, le 31 mai 1983.

Monsieur le Président,

Je vous suis reconnaissant ainsi qu'au Conseil de sécurité d'avoir donné la possibilité au Canada de participer à ce débat, dont le thème est d'une importance cruciale non seulement pour le peuple de la Namibie, mais également pour l'avenir de toute l'Afrique australe. Je suis tout particulièrement heureux d'y participer sous votre présidence, étant donné la coopération de longue date entre nos deux pays. Je suis confiant que vous saurez permettre au Conseil d'obtenir des résultats constructifs et de nous rapprocher de notre objectif, qui est la liberté et l'indépendance de la Namibie.

Mais avant d'aborder cette question, j'aimerais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer notre consternation devant la récente attaque sud-africaine au Mozambique. Le Canada condamne cette attaque comme étant une violation de la souveraineté du Mozambique, tout comme il condamne le récent acte de violence perpétré en Afrique du Sud. Dans les deux cas, des victimes innocentes ont été tuées ou blessées. Cet état de chose doit cesser. Nous savons que des changements s'imposent en Afrique du Sud, et qu'ils se feront; nous espérons qu'ils surviendront bientôt et dans un climat de paix. Les actes de terrorisme et les attaques à l'extérieur des frontières nationales ne peuvent que contribuer à accroître les tensions dans la région et les risques de propagation du conflit.

Pour les membres de ce Conseil, ces événements doivent également souligner la nécessité urgente de mettre fin au conflit en Namibie, et d'appliquer le Plan de règlement des Nations Unies.

Monsieur le Président, en tant que l'un des initiateurs et des rédacteurs du Plan de règlement des Nations Unies pour la Namibie en 1978, le Canada regrette vivement que le Conseil de sécurité soit toujours saisi de la question cinq ans plus tard et que la population de la Namibie ne soit toujours pas en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination. Nous comprenons et partageons les préoccupations de la communauté internationale qui ont provoqué cette réunion du Conseil de sécurité.

Plus tôt cette semaine, le distingué représentant du Royaume-Uni, Sir John Thomson, a donné un compte-rendu détaillé de l'histoire de la négociation de cette question. Il a souligné les initiatives particulières qui ont mené à la formulation du Plan de règlement des Nations Unies et de la Résolution 435 du Conseil de sécurité. Il a expliqué l'effort concerté entrepris par le Groupe de contact, après l'échec de Genève, pour régler les problèmes en suspens et ouvrir la voie à la mise en application du Plan des Nations Unies. Je ne m'attarderai donc pas sur l'historique de cette question. Qu'il me suffise de dire que les efforts intensifs consacrés à ces négociations dans les cinq dernières années ont permis d'en arriver à un important terrain d'entente.

Mais ce terrain d'entente n'a malheureusement pas encore permis d'assurer la mise en application du plan que personne ne conteste en soi. Comme le suggérait Sir John, ce n'est toutefois pas le temps d'atténuer notre engagement ou nos efforts. Il faut plutôt faire montre de persévérance pour construire sur les acquis et pour viser le succès.

J'aimerais, dans ce contexte, remercier le Secrétaire général pour son récent rapport qui résume les activités de ceux qui participent depuis deux ans aux négociations en vue d'un règlement. Tous les pays membres sont bien conscients que le Secrétaire général a fait de la Namibie l'une de ses plus hautes priorités lorsqu'il a assumé ses fonctions. Ses fréquentes consultations et la préoccupation maintes fois exprimée à l'égard de cette question viennent s'ajouter aux pressions internationales en vue d'y trouver une solution.

Il faudrait également reconnaître le dévouement du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Namibie, M. Maarti Ahtisaari, et de l'ensemble du Secrétariat. Leur travail préparatoire sur les composantes civile et militaire du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition [GANUPT] a contribué à donner à l'Organisation des Nations Unies la capacité d'assumer la tâche qui lui reviendra le jour de l'exécution du Plan.

La contribution toute particulière des États de première ligne et du Nigeria mérite également d'être soulignée. Ces pays n'ont pas ménagé leurs efforts et ont permis d'établir une étroite collaboration lors des négociations visant la mise en application rapide de la Résolution 435 du Conseil de sécurité. L'attitude constructive de nos partenaires africains a été importante tout au long de nos plus récents entretiens.

Leur coopération a permis des progrès substantiels pendant les consultations intensives de l'été dernier. Pendant ces consultations, des questions difficiles ont été étudiées et réglées à la satisfaction des parties impliquées dans le processus de négociation qui ont eu lieu soit à Washington, soit à New York. Ainsi :

— Des ententes ont été conclues sur la façon d'assurer l'équité et l'impartialité du processus de règlement, ainsi que sur le déploiement du GANUPT ;

— Toutes les parties ont accepté un ensemble de principes concernant l'Assemblée constituante et la Constitution proprement dite d'une Namibie indépendante. Ces principes ont été publiés dans un document du Conseil de sécurité.

Grâce à ces consultations, les seules questions qui restent à régler sont, premièrement, le système électoral pour élire les membres de l'Assemblée constituante (deux possibilités ayant été définies au préalable) ; et, deuxièmement, certaines questions techniques liées à la composition du GANUPT.

À la lumière des progrès réalisés, les représentants des États de première ligne, du Nigeria, de SWAPO [mouvement de libération de l'Afrique du Sud-Ouest] et du Groupe de contact ont rencontré le Secrétaire général, le 24 septembre 1982, pour faire rapport sur les ententes qui ont été conclues et pour lui indiquer les principaux points demeurés en suspens. Tous étaient d'avis qu'aucun obstacle insurmontable ne subsistait dans le contexte de la Résolution 435.

Pendant ces années de négociation, plusieurs questions ont été étudiées par l'une ou l'autre des parties en cause. De nombreux obstacles ont été surmontés grâce à la participation de l'ONU, des États de première ligne, de SWAPO, de l'Afrique du Sud et du Groupe de contact. Les intérêts légitimes de toutes les parties intéressées par le Plan de règlement ont été pris en considération.

Ces efforts se sont faits malgré tout dans le contexte de l'occupation illégale du territoire par l'Afrique du Sud. Il s'agit maintenant de s'assurer que ce pays accepte la mise en application du Plan des Nations Unies et y participe.

Comme l'a mentionné le Secrétaire général, l'Afrique du Sud a fait d'une autre question plutôt régionale — qui, soit dit en passant, ne ressort pas du mandat du Groupe de contact — une condition de la mise en application de la Résolution 435. Ces deux questions ne sont liées qu'en autant que l'une des parties en cause décide de les lier. Le Canada, pour sa part, n'accepte pas le concept voulant que le règlement de l'une des questions soit assujéti au règlement de l'autre. Il est cependant évident que cette question liée à la sécurité régionale existe et constitue un obstacle. Nous savons qu'elle fait l'objet de discussion bilatérale et nous espérons qu'elle sera rapidement réglée — tout en respectant pleinement la souveraineté des États concernés — et que la population de la Namibie aura la possibilité d'exercer son droit à l'autodétermination.

Notre profond regret des délais apportés à la mise en application de la Résolution 435 offre peu de réconfort à ceux et celles qui continuent de connaître la dislocation, le conflit et le déni des droits politiques et humains en Namibie. Aucune partie n'y gagnera par de nouveaux retards.

Dans ce contexte, j'aimerais souligner trois points :

Premièrement, un règlement pacifique immédiat est incontestablement dans le meilleur intérêt de toute la population de la Namibie et des pays limitrophes, y compris l'Afrique du Sud. Cela doit nous servir de principe de base. Aucun autre élément ne peut avoir autant d'importance pour mon gouvernement ou pour ce Conseil.

Deuxièmement, il ne s'agit pas de savoir si la Namibie parviendra à l'indépendance. Il s'agit de savoir quand elle y parviendra, et dans quelles conditions. Le Canada continuera de déployer tous les efforts nécessaires pour assurer que la transition vers l'indépendance se fasse le plus rapidement possible et dans un climat de paix.

Finalement, en troisième lieu, la population de la Namibie a, ces dernières années, été victime non seulement de conflits quasi permanents, mais aussi a vécu dans des conditions d'incertitude et a été affligée d'une sécheresse prolongée. Elle sera appelée à relever de nombreux défis après l'indépendance, dont le développement du pays au bénéfice de toute la nation namibienne ne sera pas le moindre. L'espoir de mon gouvernement est que la population namibienne soit en mesure d'affronter ces défis dans le contexte d'une coopération intrarégionale et avec l'appui de tous les pays qui se sont montrés vivement intéressés dans l'avenir de la Namibie.

En ce qui concerne le Canada, il ne fait pas de doute que nous serions heureux d'établir une coopération économique avec une Namibie indépendante, comme nous l'avons fait pour le Zimbabwe et d'autres pays après leur accession à l'indépendance. Nous espérons que cette possibilité se réalisera et nous nous réjouissons de la perspective d'une stabilité dans la région. Nous croyons en effet que l'établissement d'un gouvernement indépendant et pleinement représentatif de la Namibie ainsi que la fin du conflit accroîtront également les possibilités de coopération économique dans l'ensemble de la région.

Enfin, j'ajouterais à l'intention de tous ceux qui ont suivi le débat que l'avenir que nous envisageons pour cette région permettra de renforcer la paix et la sécurité en Afrique australe, malgré les craintes et les méfiances qui entravent actuellement le progrès. Ceux d'entre nous qui ont recherché une solution pacifique et négociée en Namibie ne perdront pas intérêt une fois que cet objectif aura été atteint. J'aimerais rappeler, dans ce contexte, que les chefs de gouvernement du Commonwealth ont, en 1975, déclaré qu'ils étaient prêts à voir la Namibie se joindre à eux après son indépendance. Je suis convaincu qu'ils ne seraient que trop heureux de recevoir bientôt une réponse à leur invitation de la part du gouvernement d'une Namibie libre et indépendante.

Ayant à l'esprit la responsabilité toute particulière qui incombe à l'organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité en ce qui touche la Namibie, mon gouvernement espère que ce débat et l'adoption d'une résolution constructive accéléreront la mise en application de la Résolution 435. La population de la Namibie mérite la paix et l'indépendance. Il faut lui permettre le plus tôt possible de décider de son avenir.